



Tribunal pour conduite en état d'ébriété

Par **mitch**, le **10/01/2008 à 18:46**

salut a tous
voilà contrôle positif après un accident de la route je me retrouve en gavage à 19h30
non me lit pas mes droits, on ne prévient pas la femme, on me fait pas signer ma déposition, on me fait souffler qu'une fois et je finis ma nuit en cellule pieds nus
par contre le lendemain j'ai refait une déposition que j'ai signée ce coup-ci et suis ressorti avec six mois de retrait de permis date du 31 novembre lol plus convocation au tribunal
hors mis le fait que oui vous auriez raison de dire que j'avais qu'à pas prendre le volant, pensez-vous que je peux invoquer vice de procédure au tribunal car un copain opj m'a dit que tout ça peut faire annuler carrément la procédure
merci de vos réponses

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008 à 13:47**

Bonjour,
Vous avez certainement été mis en cellule de dégrisement ce qui justifie un délai pour la notification des droits.
En revanche, s'ils ne vous ont jamais été notifiés, il y a vice et annulation.
Lorsque vous serez convoqué devant le Tribunal, demandez une copie du dossier et vérifiez s'il y a eu notification.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etchevery-avocat.com